

**MOYEN-ORIENT / AFRIQUE
DU NORD**

**Journée internationale des
disparus : il est temps de faire la
lumière sur le sort des victimes**

Index AI : MDE 01/006/01

« Des centaines de milliers de personnes ont "disparu" ces dernières décennies en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Irak pour la plupart d'entre elles, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (jeudi 30 août 2001), alors que l'on célébrait la Journée internationale des disparus.

« Ces dernières années, les autorités de certains pays ont mis en place des mécanismes chargés d'enquêter sur le sort des "disparus" ; toutefois, on ignore toujours tout du sort de milliers d'entre eux, a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

Pour les victimes et leurs proches, justice ne sera faite que lorsque une enquête exhaustive, indépendante et impartiale aura été menée sur chacun des cas de "disparition" signalés dans la région. »

Le 1^{er} octobre 1980, sept frères de la famille al Hashemi ont été arrêtés en divers points de Bagdad,

capitale de l'Irak. Il semble que les autorités les aient ainsi pris en otages dans le but de faire revenir un autre frère, qui avait fui le pays. Ismail, l'aîné, a été exécuté en 1983. Le sort des six autres frères « disparus » n'a pas été élucidé.

L'imam Musa Sadr, un éminent dignitaire chiite né en Iran et vivant au Liban, a été vu pour la dernière fois le 31 août 1978 à Tripoli, capitale de la Libye. Il était en compagnie de Cheikh Muhammad Yaaqoub et d'Abbas Badreddine, un journaliste, deux hommes qui ont également « disparu » depuis lors. Ce jour-là, selon certaines sources, l'imam Musa Sadr, âgé de cinquante ans, devait rencontrer le colonel Kadhafi. Les autorités libyennes ont déclaré que Musa Sadr était parti le même jour pour l'Italie, mais cette version a été remise en cause par des investigations menées par les autorités de ce pays, dont les conclusions ont été confirmées par une juridiction italienne.

Le 5 octobre 1996, à 21 h 30, dans un village de la province de Relizane, en Algérie, des membres de la garde communale locale sont venus chercher Mhamed

Mohammedi, commerçant âgé de soixante-trois ans, qui se trouvait à son domicile. Selon des voisins et des passants qui ont assisté à la scène, ils l'ont emmené à bord d'une voiture de la garde communale. Ses proches ont appris qu'il avait été détenu pendant une nuit à Relizane, puis transféré dans une caserne, à Kaila, mais ils n'ont obtenu aucune autre nouvelle depuis.

En Algérie, ces dix dernières années, des milliers d'hommes et de femmes ont « disparu » après avoir été emmenés par les forces de sécurité. Toutes sortes de personnes ont été prises pour cible : l'origine sociale des victimes, leur niveau de vie, leurs convictions politiques et

Les proches des « disparus », en particulier les mères et les épouses, sont également des victimes dans cette tragédie, devant non seulement faire face à l'anxiété, au découragement et à des difficultés économiques, mais aussi à des problèmes d'ordre administratif. Les familles font tout leur possible pour tenter d'obtenir des informations, aussi limitées soient-elles, sur le sort des « disparus », mais dans la plupart

leur âge étaient très divers, et la plupart des régions du pays ont été touchées.

Des membres de la police, de la gendarmerie, d'autres unités des forces régulières ou encore de milices armées par l'État sont venues chercher les victimes chez elles, sur leur lieu de travail ou ailleurs, souvent sous les yeux de proches, de voisins ou de collègues ; elles n'ont jamais été revues.

Certains des « disparus » ont apparemment été arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés d'être des sympathisants ou des membres d'un groupe armé. D'autres ont été dénoncés comme tels. Pour d'autres encore, on ignore tout du motif de leur « disparition ».

des cas, les autorités ne donnent aucune suite à leurs démarches. Les rares fois où elles y consentent, elles se contentent d'indiquer que la personne recherchée est inconnue de leurs services, a fui pour rejoindre un groupe armé, ou a été enlevée et peut-être tuée par un de ces groupes. Ces explications, toutefois, sont souvent contredites par le témoignage de ceux qui ont assisté à l'arrestation de la personne en question, ou qui l'ont

rencontrée alors qu'ils étaient eux-mêmes détenus secrètement et ont par la suite été relâchés.

Il y a peu de temps encore, la question des « disparitions » était un sujet tabou en Algérie, et suscitait peu d'intérêt au niveau international. Pendant des années, les proches des « disparus » se sont abstenus de protester en public, craignant de menacer la sécurité de leur parent et de se mettre eux-mêmes en danger. Toutefois, au cours de l'année 1998, un nombre croissant de familles ont surmonté ces craintes. Les protestations exprimées et les pressions exercées se faisant toujours plus nombreuses, la question a été débattue au Parlement, dans la rue et à la une des journaux nationaux.

En Irak, la lumière n'a toujours pas été faite sur le sort des centaines de milliers de personnes qui ont « disparu » depuis le début des années 80. Ainsi, lorsque la guerre Iran-Irak a éclaté, en 1980, les autorités irakiennes ont décrété que des familles entières de musulmans chiites et de Kurdes feyli étaient « originaires d'Iran », et les ont expulsées vers ce pays.

Des milliers d'hommes et de garçons appartenant à ces familles ont été arrêtés et ont « disparu ». En 1983, près de la ville d'Arbil, dans le nord de l'Irak, huit milliers de membres masculins de la tribu barzani, âgés de huit à soixante-dix ans, ont été arrêtés par les forces irakiennes et emmenés vers des destinations inconnues. On ignore tout du sort qui leur a été réservé.

On estime à plus de 100 000 le nombre de civils kurdes qui ont « disparu » en 1988, en l'espace de trois ou quatre mois, lors des « opérations Anfal », au cours desquelles le gouvernement irakien a procédé à la destruction systématique des villages et des villes du Kurdistan irakien. À la fin de la guerre du Golfe, et après que des musulmans chiites, dans le sud de l'Irak, et des Kurdes, dans le nord, se furent soulevés contre le gouvernement en mars 1991, 106 religieux et étudiants chiites ont été arrêtés dans la ville de Najaf, dans le sud du pays. On ignore toujours où ils se trouvent et quel a été leur sort. À la même époque, lorsque les forces irakiennes se sont retirées du Koweït, plus de 600 Koweïtiens et ressortissants

d'autres pays ont été interpellés et emmenés en Irak. Malgré les pressions exercées au niveau international, on ignore toujours ce qu'ils sont devenus. Au cours des années 90, les autorités irakiennes ont continué à faire « disparaître » des centaines de personnes soupçonnées d'appartenir à l'opposition, notamment après l'assassinat de l'ayatollah Sadeq al Sadr, commis en février 1999.

Au Liban, des milliers de personnes ont « disparu » au cours de la guerre civile qui a déchiré le

Au Liban, des protestations ont été exprimées pendant des années par l'intermédiaire du Comité des proches des personnes enlevées et portées disparues, et après deux enquêtes, le gouvernement a finalement institué, en janvier 2000, une commission chargée de faire la lumière sur les « disparitions ». Cette commission d'enquête a interrogé des proches de victimes ainsi que d'anciens membres de milices, et s'est rendue sur des sites où des cadavres avaient été enterrés secrètement. Des listes reprenant le nom de « disparus » qui auraient été emmenés par les forces syriennes et

pays entre 1975 et 1990. Toutes les milices ont enlevé des personnes qu'elles soupçonnaient de soutenir d'autres groupes, tuant nombre d'entre elles et en enfermant d'autres dans des centres de détention placés sous leur contrôle. Par ailleurs, de nombreux Libanais ont été capturés par les forces syriennes et israéliennes présentes au Liban. D'autres encore ont été remis par des milices à leurs alliés syriens ou israéliens. On ignore le sort de la majorité de ces personnes.

israéliennes ont été envoyées au gouvernement syrien et, par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), au gouvernement israélien. Les deux gouvernements ont affirmé ignorer où se trouvaient ces personnes.

Les familles ont toutefois protesté contre les conclusions de la commission, qui a affirmé qu'aucun des « disparus » n'était en vie au Liban et que ceux dont on était sans nouvelles depuis plus de quatre ans devaient être considérés comme morts. Une nouvelle commission d'enquête, mise sur pied en 2001, a entamé des recherches plus approfondies sur le

sort des « disparus ». Quelques-uns ont été retrouvés vivants dans des prisons syriennes ; en Israël, au moins un charnier, qui daterait de 1982, doit encore faire l'objet d'investigations.

Au **Maroc**, entre le début des années 60 et la fin des années 80, des centaines de Marocains et de Sahraouis qui se trouvaient aux mains des services de sécurité ont « disparu ». En juin 1991, environ 300 Sahraouis qui étaient retenus captifs dans les centres de détention clandestins de Kalaat M'Gouna et de Laayoune, depuis pas moins de seize ans pour certains, ont été remis en liberté. Fin 1991, une trentaine de Marocains, dont ont été sans nouvelles depuis dix-huit ans, ont été libérés du centre de détention secret de Tazmamert. Une cinquantaine de Sahraouis et une trentaine de Marocains qui avaient « disparu » sont morts en détention entre 1976 et 1991, dans les centres clandestins d'Agdz, Kalaat M'Gouna, Laayoune et Tazmamert. La lumière n'a toujours pas été faite sur le sort de centaines d'autres « disparus ».

Une commission d'arbitrage,

instituée par le roi Mohammed VI en juillet 2000 et chargée d'examiner des demandes d'indemnisation pour préjudice matériel et moral, a donné une suite favorable au dossier de très nombreux anciens « disparus » et proches de victimes. Toutefois, des centaines d'entre eux continuent d'appeler les autorités à faire le nécessaire pour que des enquêtes exhaustives soient menées.

Au **Yémen**, le sort de certaines de personnes ayant « disparu » depuis la fin des années 60 n'a toujours pas été élucidé. Certaines ont été arrêtées par les forces de sécurité ou par des milices, notamment à l'occasion d'affrontements entre mouvements politiques rivaux luttant pour le pouvoir. Des « disparitions » à grande échelle se sont produites au cours de la guerre civile de janvier 1986, qui, durant dix jours, a opposé différents courants du Parti socialiste yéménite (PSY), ainsi que pendant le conflit civil qui a éclaté en mai 1994. Les mesures adoptées par le gouvernement en vue d'enquêter sur le cas des personnes « disparues » depuis 1994 ne se sont manifestement

pas révélées efficaces.

En novembre 1990, le gouvernement yéménite a déclaré que ceux qui avaient « disparu » avant 1978 avaient été exécutés après avoir été sommairement jugés. Pour ce qui est des personnes ayant « disparu » avant 1986, il a affirmé que certaines avaient été relâchées, mais qu'il ne disposait d'aucune information sur d'autres individus dont les noms lui avaient été communiqués par Amnesty International. Le gouvernement a ajouté qu'il étudierait tous les cas que lui soumettrait l'organisation. En 1992 et en 1996, Amnesty International a attiré l'attention des autorités yéménites sur 269 cas au total, notamment ceux de prisonniers ayant « disparu » du Yémen depuis 1970. Le procureur général de l'époque a

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>

enquêté sur les « disparitions » signalées depuis 1994 et a confirmé 27 cas.

En ce jour de commémoration, Amnesty International joint sa voix à celle des proches de « disparus ». L'organisation demande à tous les gouvernements de faire le nécessaire pour que soient menées des enquêtes exhaustives, conformes aux normes internationales, sur l'ensemble des cas de « disparition », que les responsables présumés soient déférés à la justice et que des réparations appropriées soient attribuées aux anciennes victimes de « disparition », ainsi qu'aux proches de ceux dont on n'a pas retrouvé la trace. _